

Le CJB s'engage pour le maintien du Haras national

La Neuveville, le 25 juin 2010

Le Conseil du Jura bernois (CJB) rejoint le comité d'action national en faveur du maintien du Haras national suisse, co-présidé par les chefs des départements de l'agriculture des cantons de Vaud, Jura et Neuchâtel. Il s'engagera contre les mesures d'économies projetées par le Conseil fédéral et qui visent la fermeture d'un centre de compétences assumant de nombreuses tâches en faveur de l'élevage chevalin dans tout le pays et singulièrement au profit de la race franches-montagnes.

Du fait de ses effectifs restreints et en tant que seule race d'origine suisse, le cheval franches-montagnes constitue une race à observer au sens de la Convention de Rio sur la biodiversité. Le Haras national, situé à Avenches (VD), déploie ses activités dans le domaine de la recherche, de la sélection, de la formation et de la promotion de l'élevage suisse.

Le franches-montagnes est le compagnon de nombreux éleveurs et passionnés du Jura bernois. Il représente également un enjeu économique pour l'agriculture régionale. Suite à l'annonce du Conseil fédéral, le CJB a évalué la situation à plusieurs reprises. Lorsque le Conseil-exécutif bernois a dévoilé ses priorités par rapport aux mesures d'économies de la Confédération, le CJB a décidé défendre lui-même les intérêts du Jura bernois dans ce dossier, ainsi que le lui permet la loi sur le statut particulier et les liens qu'il entretient avec le canton du Jura à l'origine du comité d'action. Le canton de Berne sera ainsi représenté dans le comité par l'intermédiaire du CJB.

Le CJB désignera le 30 juin son représentant ou sa représentante au sein du comité d'action national en faveur du Haras national suisse.

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73

Adresse du secrétariat:

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032/493.70.73 Fax 032/493.70.74
info.cjb@sta.be.ch
www.conseildujurabernois.ch